

LIVRE DE RÈGLEMENT
MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement no. 150-05

Règlement modificateur au règlement 100-99

Attendu Qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du conseil le 6 septembre 2005.

En conséquence il est ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité de Cayamant et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit à savoir :

Article 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2.

Que la distance de 4.10 km du chemin Monette énuméré à l'article 2 du règlement 100-99 concernant l'entretien l'hiver soit modifier à 6,0 kilomètres.

Article 3.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du conseil de : Le 3 octobre 2005
Date de publication du règlement : Le 5 octobre 2005

Aurel Rochon
Maire

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale

Certifie copie conforme du livre de règlement
de la Municipalité de Cayamant en vertu de l'article 2816
du Code Civile du Québec

Suzanne Vallières, g..m.a.
Directrice générale